

parking vélo



Pas de déplacement à vélo sans possibilité de stationner le vélo en sécurité aux deux extrémités du déplacement, aussi bien au domicile, qu'aux lieux d'étude, de travail, de loisir ou devant les commerces, les services...

Aujourd'hui, 1025 places de stationnements pour vélo sont à votre disposition à proximité des équipements publics et des infrastructures du quotidien sur tout le territoire de Grand Paris Seine & Oise.

Dans le cadre de son [Plan Vélo](#), la communauté urbaine prévoit de déployer davantage d'aires de stationnement dédiés aux deux roues non motorisés aux abords des gares et des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. A terme, 17 200 places de stationnement seront créés sur le territoire pour faciliter vos déplacements.

Infos +

Comment protéger son vélo ?

Pour prévenir les vol de votre vélo, utilisez un antivol recommandé par la [Fédération française des usagers de la bicyclette](#). Vous pouvez aussi vous référer au site <https://www.bicycode.org> pour faire marquer votre vélo et être identifié en tant que propriétaire.